

AFFAIRE N° 20

OBJET : AMENAGEMENT DES HAUTS PROGRAMME 1984 : VOIRIE

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre du programme d'aménagement des hauts 1984 en voirie, la Municipalité a décidé de réaliser les opérations suivantes :

- Travaux d'aménagement

* chemin de la Cayenne à La Montagne 15ème

* chemin du Cimetière à La Montagne 15ème

- Travaux de construction de bandes de roulement

* chemin de la Colline au Brûlé

* chemin du Bras Cateau à Bois de Nefles

Ces travaux sont évalués à 1 800 000 F et seront financés de la façon suivante :

- subvention FIDOM 70 %.....	1 260 000 F
- emprunt CRCANR.....	540 000 F
	<u>1 800 000 F</u>

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme et son mode de financement

- de m'autoriser à :

* solliciter la subvention et l'emprunt correspondants

* lancer les appels d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics : favorable
- Finances : favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture

le 08/03/1984